

Du dossier médical informatisé (DMI) au dossier patient multidisciplinaire & partagé

Pierre De Plaen

CISP-club de Nice - octobre 2014



Et l'affichage fut confié à Pyrame, ex-employé de Bertrand, qui promit à la nouvelle rédaction des Colles encore plus fortes que celles de son ex-maitre.

Plan de l'exposé

- Introduction
- La plate-forme eHealth fédérale et le metahub
- Les régions et les hubs (RSW, RSB, COZO, ARH et VZN KUL) et le projet Réseau Santé Wallon
- Les projets Inter-Med / Vitalink
- La multidisciplinarité et le partage des informations en Région wallonne de Belgique

Organismes internationaux et les recommandations(1)

De nombreux organismes internationaux émettent des recommandations dans les domaines de la santé ou des soins de santé, voire dans l'aide sociale. C'est le cas notamment:

- des Nations Unies
- de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
- de l'OCDE,
- ...

Organismes internationaux et les recommandations(2)

Aux textes publiés par les organismes internationaux, il faut ajouter ceux émanant des grandes réunions de consensus comme:

- la Charte d'Ottawa
- La Déclaration d'Helsinki de l'Association médicale mondiale (AMM) concernant l'éthique médicale dans une perspective internationale,
-

Organismes internationaux et les recommandations(3)

Les Recommandations ou autres textes ont pas ou peu de valeur contraignante, contrairement aux directives et règlements promulgués par:

- l'Union européenne (UE)

Législation des Etats membres de l'Union européenne

Rappel:

- Les Directives européennes doivent être transposées par les Etats membres de l'Union dans leur législation nationale
- Les Règlements européens sont plus contraignants et doivent quant à eux être directement appliqués dans chaque Etats membres

En Belgique, principales lois ou législation en rapport avec un réseau de soins

- Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel
- Loi du 9 juillet 2001 fixant certaines règles relatives au cadre juridique pour les signatures électroniques et les services de certification
- Loi du 21 août 2008 relative à l'institution et à l'organisation de la place-forme eHealth (1)

En Belgique, principales lois ou législation en rapport avec un réseau de soins

- Plan e-Santé
- Création de l'asbl décrétable en Région wallonne

Le dossier médical vu sous l'angle du droit (1)

- Le secret professionnel (art 458 du code pénal)
- Le droit de propriété (art 544 du code civil): la propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements)

Le dossier médical vu sous l'angle du droit (2)

- La loi sur les hôpitaux (art 15, art 17 quater)
- AR 78 sur l'art de guérir
- Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel
- Loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient

Le dossier médical vu sous l'angle du droit

- Dossier médical global (DMG) (art 35 dodecies de l'AR 78, art 36 bis, sexies, septies et octies, 37 bis du 14 juillet 94, art 2A de l'AR du 14 septembre 84)
- Dossier médical informatique (DMI) (AR du 3 mai 1999)

Plate-forme eHealth: objectifs

La plate-forme eHealth s'est fixé dix objectifs et dix missions dont la liste est consultable sur le site de la plate-forme. Quatre seront examinés.

Il existe également un plan d'action e-Santé 2013-2018 publié au Moniteur du 31 janvier 2014.

Plate-forme eHealth: objectifs (1)

Enregistrer des logiciels pour la gestion de dossiers électroniques de patients:

- publication des critères d'homologation au travers d'un cahier de charges;
- publication des résultats des homologations;
- extension de l'objectif aux logiciels concernant la kinésithérapie et l'art infirmier.

Plate-forme eHealth: objectifs (2)

Concevoir, développer et gérer une plate-forme de collaboration pour l'échange électronique de données sécurisé, ainsi que les services de base connexes:

- divisé en 10 services de base définis par la plate-forme;
- pour chaque service de base, il y a un développement et un accès à la documentation technique et aux contrats en matière de disponibilité et de performance.

Plate-forme eHealth: objectifs

Intervenir en tant que tiers de confiance pour le codage et l'anonymisation de données à caractère personnel relatives à la santé pour le compte de certaines instances énumérées dans la loi, à l'appui de la recherche scientifique et de la politique

Gérer et coordonner les aspects ICT de l'échange de données dans le cadre des dossiers électroniques de patients et des prescriptions médicales électroniques

Plate-forme eHealth

- METAHUB

Le metahub est considéré comme le répertoire des références. Comme composant central, il a également pour but de soutenir les échanges entre les hubs. Il offre ainsi un soutien aux initiatives loco-régionales (spécifications techniques en vue des échanges (interconnexions), règles et concepts définis conjointement).

Plate-forme eHealth

- HUBs

Les Hubs sont les systèmes régionaux et locaux d'échange d'information médicale.

Plate-forme eHealth

- HUBs / METAHUB

Globalement, le système «hubs & metahub» a pour objectif de réaliser l'interconnexion des systèmes, ce qui permet à un patient ou à un prestataire de soins de retrouver et de consulter les documents électroniques disponibles dans le système.

Ni le patient, ni le professionnel ne doivent se préoccuper du lieu effectif de stockage des documents ou du point d'entrée dans le système. (www.ehealth.fgov.be)

Plate-forme eHealth

- Comité de gestion de la plate-forme eHealth
Cette instance a été créée dans la foulée de la promulgation de la loi. Elle se réunit approximativement une fois par mois et rassemble tous les acteurs qui, en Belgique, sont impliqués dans le domaine. Son président actuel en est Jacques de Toeuf.

Plate-forme eHealth

- Comité de concertation des utilisateurs (CCU)

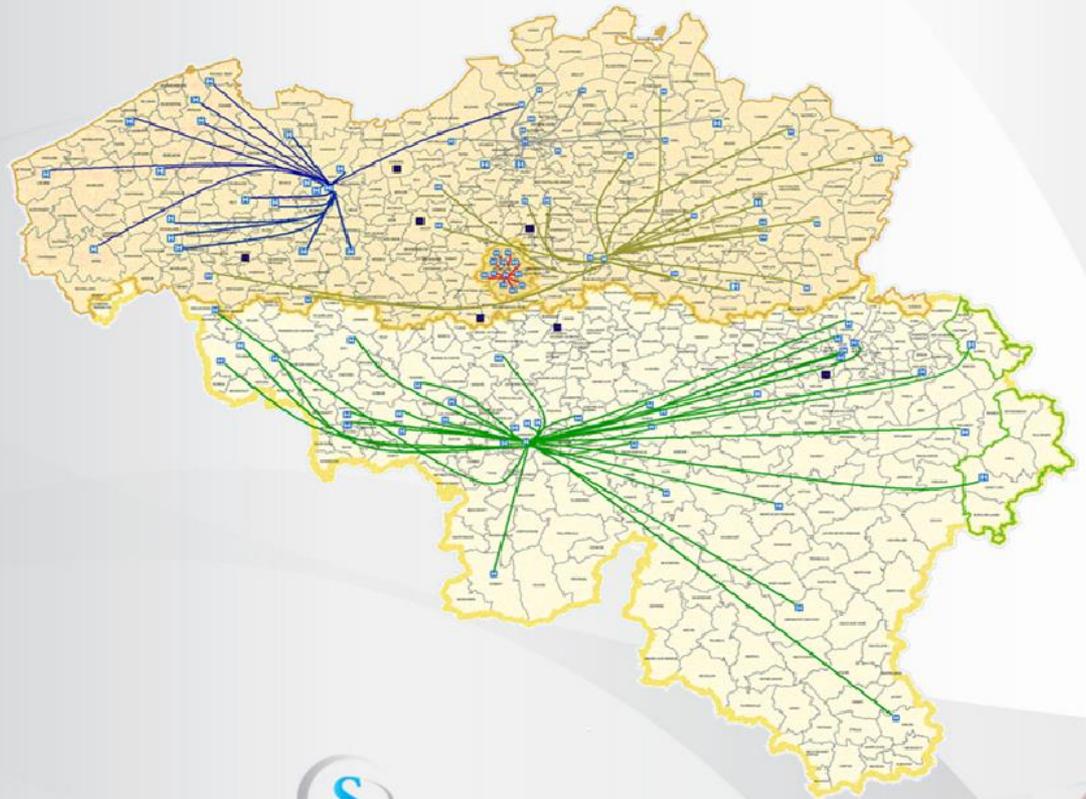
Il s'est très récemment mis en place. Dans la foulée, plusieurs groupes de travail se sont mis en place (patient, accès, architecture, ...). Son président en est Didier de Boullay.

Ses avis ne sont pas contraignants. C'est le comité de gestion qui statue en dernier ressort.

Plate-forme eHealth

- Le consentement et les démarches type opt-in vs opt-out
- La consultation et le lien thérapeutique
- Mise en place de l'architecture du réseau
- Les KPI's (Key Performance Indicators ou Indicateurs Clés de Performance)
- Principale collaboration mise en place par la plate-forme eHealth: INAMI, CIN et ISP

Hubs régionaux



Réseau Santé wallon RSW

Projet piloté par la FRATEM
en Région wallonne de Belgique

Associations de télématicque en Région wallonne (2014)



Réseau Santé Wallon

«Le Réseau Santé wallon a pour objectif d'apporter un cadre organisationnel et technologique, à la pointe de la sécurisation et de la standardisation, pour supporter les échanges de documents médicaux entre tous les professionnels de santé, à prix coûtant, dans le respect de la déontologie médicale et de la vie privée des patients».

Règlement Vie privée (RVP) du Réseau Santé Wallon.

Réseau Santé Wallon

C'est le hub wallon officiel (21 mai 2013) dont les principaux objectifs sont:

- l'interconnexion des dossiers médicaux informatisés (DMI),
- la gestion de la consultation des documents disponibles pour un patient,
- l'ouverture de l'accès à la multidisciplinarité,
- le «coffre-fort» francophone 1^{ère} ligne (possibilité pour chaque médecin de mettre à disposition un dossier résumé).

Projet Inter-Med

Commandité par le Forum des Associations
de Généralistes (FAG)

mise en œuvre confiée à la FRATEM, pilote
du RSW

Inter-Med

Le Forum des Associations de médecins généralistes (FAG) a marqué son accord de principe sur le démarrage d'un groupe de réflexion sur la mise en place d'un serveur de médecine générale (AG du 19 décembre 2009).

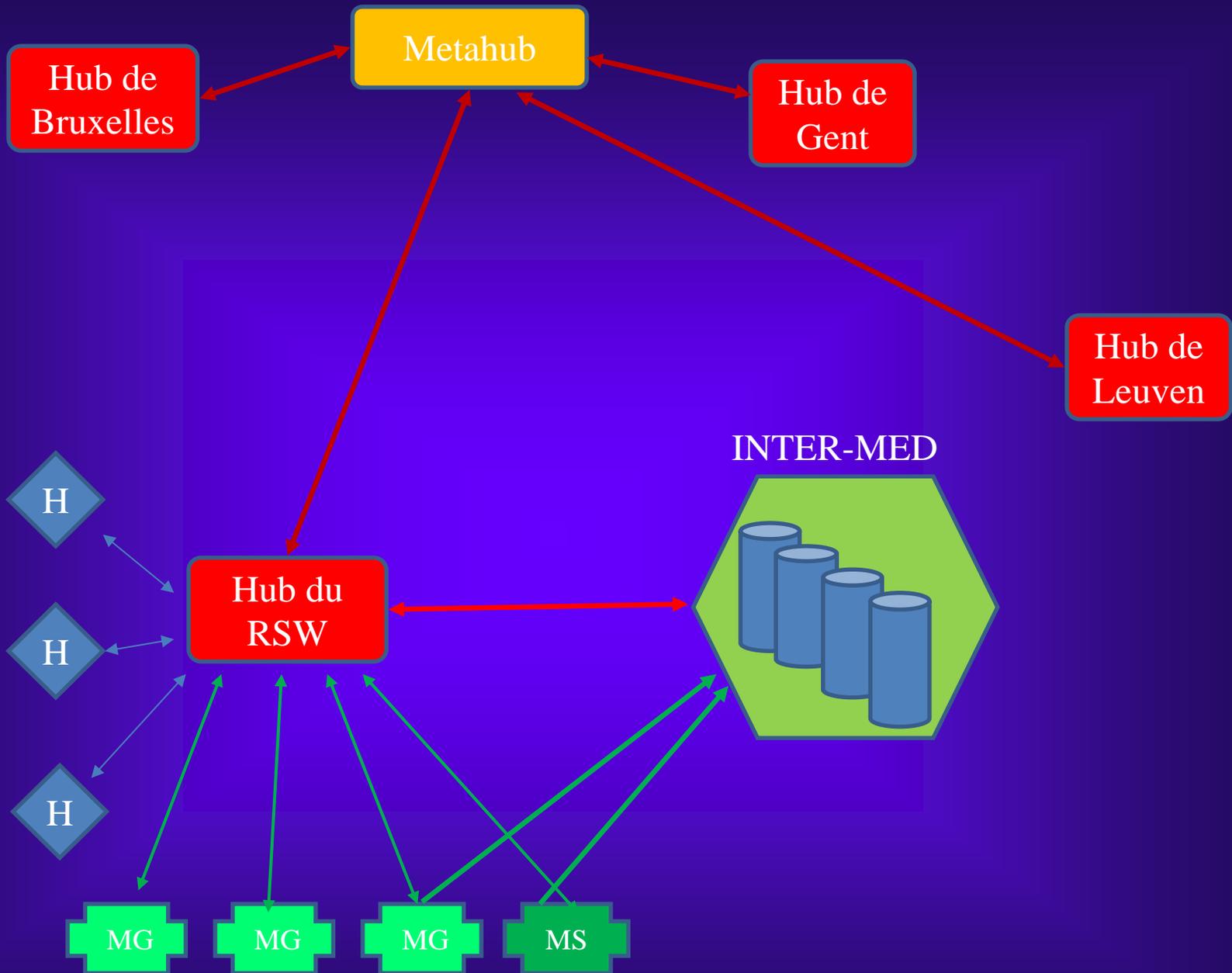
Inter-Med

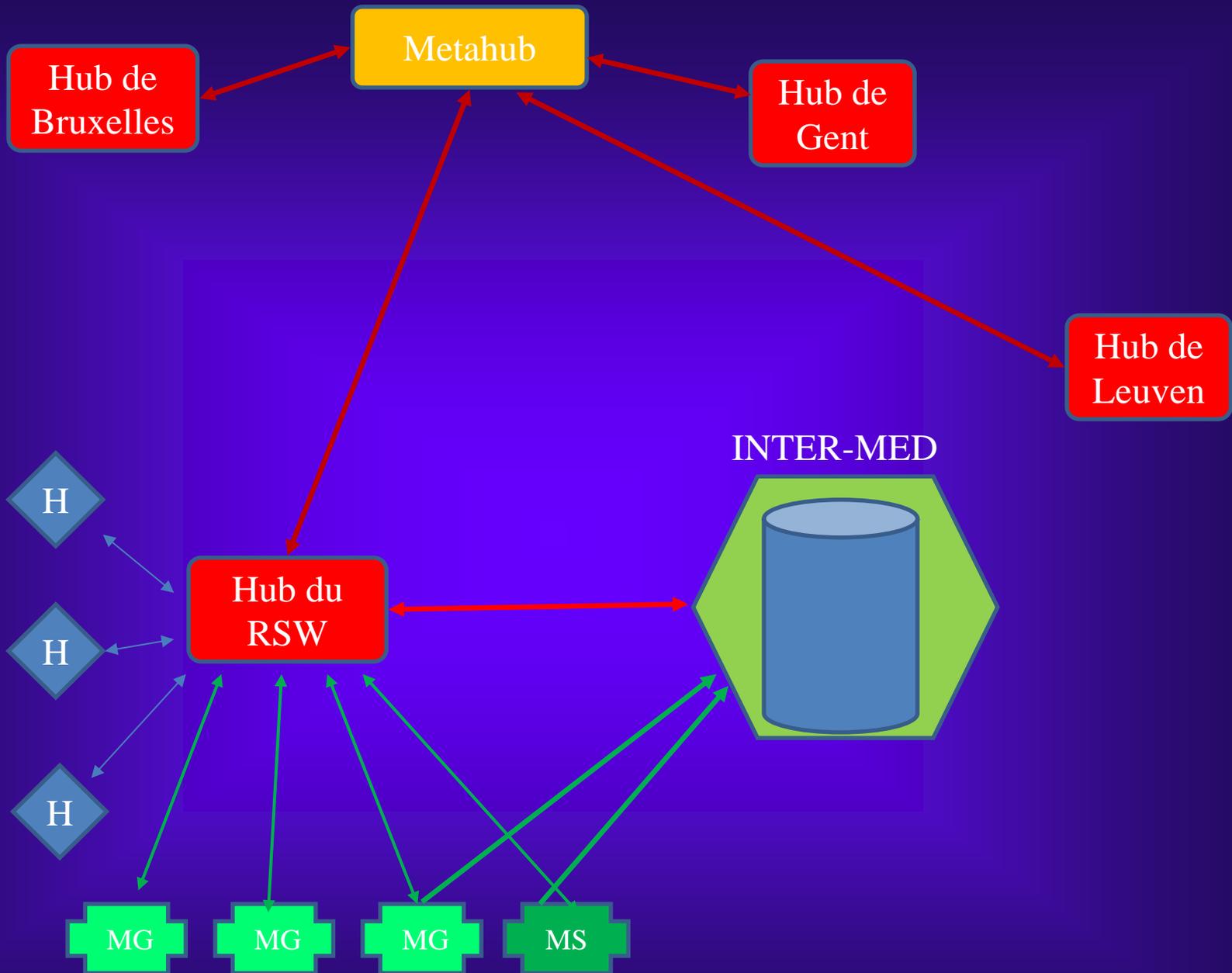
Pour l'AG du FAG,

- *Ce serveur serait la propriété des cercles,...*
- *...sa mise en place serait confiée à la FRATEM, (par ailleurs pilote du Réseau Santé Wallon)...*
- *... " le but serait la possibilité de mettre à disposition des résumés de dossiers de patients aux médecins"...*
- *éventuellement, un tel serveur pourrait également être utilisé dans le cadre de l'organisation des trajets de soins...*

Inter-Med

Le nom d'**Inter-Med** a été proposé...

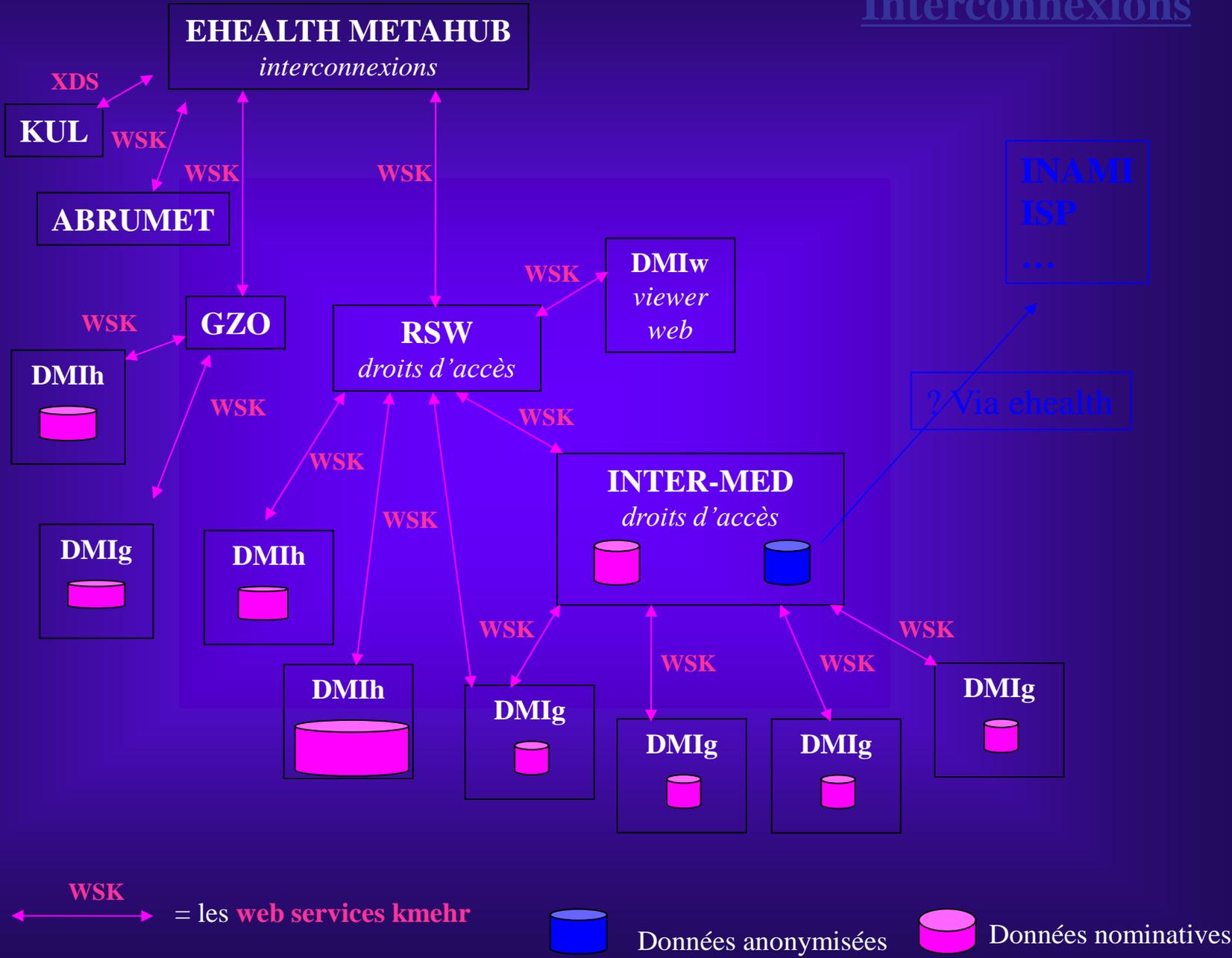




Inter-Med

- Sumher statique
- Sumher dynamique
- Données de trajet de soins

Interconnexions



Projet Multidisciplinarité

Commandité par la FRATEM
(Fédération Régionale des Associations de
TElématique Médicale)

Réalisé par ECCOSSAD, Service de soins
intégrés à domicile du Brabant wallon

Qualité des soins

Qualité des soins selon l'OMS:

« meilleur résultat obtenu en termes de santé conformément

à l'état actuel de la science

et au meilleur coût»

... dans l'état actuel de la science

Amélioration des résultats quand la prise en charge des malades chroniques est faite par une équipe multidisciplinaire.

Principes d'action à soutenir au niveau mondial (NU 2011)* se réfèrent à la Charte d'OTTAWA, particulièrement pour le « *caractère multidisciplinaire et participatif des stratégies à développer* ».

* Résolution des NU sur les maladies non transmissibles du 16 sept 2011

... au meilleur coût

- Echange efficace d'informations permet de diminuer les coûts
- e-santé fortement encouragée par la commission européenne

Initiation d'une étude sur la multidisciplinarité

Cette étude sur la multidisciplinarité avait pour objectif d'établir une matrice d'accès. Elle a été réalisée en 2012.

Réalisation d'une étude

- Identification de fonctions
- Identification des groupes d'acteurs
- Définition de fonctionnalités informatiques
- Etablissement de la matrice d'accès

Limites et contraintes de l'étude

- Choix délibéré des soins ambulatoires, à l'exclusion des maisons de repos ou d'institutions extrahospitalières
- Choix arbitraire de 10 acteurs impliqués dans les soins et l'aide en ambulatoire ...
- à l'exclusion d'acteurs comme les médecins spécialistes extra-hospitaliers, les spécialistes en soins infirmiers, les soins palliatifs, la santé mentale, ...)

Limites et contraintes de l'étude

- Premier pas, pistes ouvertes et non fermées
- Nécessité d'une confrontation avec la pratique
- Rencontres à concrétiser avec les psychologues, les médecins et les association de patients

Méthodologie (1)

- Analyse bibliographique
 - Textes de lois belges, européens et internationaux
 - Ordres et Codes de déontologies
 - Littérature scientifique (multidisciplinarité, informatique médicale, travail en réseau, compétences des professionnels de la santé...)
- Identification des fonctions et des acteurs du réseau de santé (soins et aide) en Wallonie
- Choix arbitraire de 10 acteurs

Méthodologie (2)

- Confrontation à l'expérience et à la réflexion de représentants des professions retenues
 - Rencontres individuelles et de groupes
 - Relectures éclairées
- Croisement des fonctions du réseau avec les acteurs retenus
- Fonctionnalités nécessaires pour que les acteurs puissent exécuter les fonctions liées à leur profession
- Proposition d'un embryon de modèle de gestion d'accès

Fonctions identifiées (1)

- **Travail en Réseau**
 - Travailler ensemble
 - Echanger des informations

- **Santé**
 - Créer un lien thérapeutique
 - Poser un diagnostic
 - Traiter
 - Prévenir et éduquer à la santé
 - Assurer la continuité des soins

Fonctions identifiées (2)

- **Confidentialité**

- Protéger le secret professionnel
- Partager le secret professionnel
- Respecter la discrétion

- **Gestion**

- Assurer un suivi administratif
- Déléguer tâches de support
- Superviser et arbitrer
- Légiférer

Développement de la fonction (1)

- **Créer un lien thérapeutique**

- Le droit d'accès aux documents d'un patient par voie électronique est subordonné à l'existence d'une relation thérapeutique,
- L'utilisation de l'eID permet d'identifier le patient et les prestataires,
- L'accès doit être justifié par l'intérêt exclusif du patient, limité aux documents pertinents et en accord avec le patient.

Développement de la fonction (2)

- **Poser un diagnostic**
 - Démarche par laquelle «on» identifie ce dont le patient est «atteint»
- **C'est:**
 - Ecouter et interroger,
 - Examiner et observer,
 - Objectiver,
 - Faire une hypothèse diagnostique,
 - Poser le diagnostic.

«on»: tout prestataire, médecin et autres

Développement de la fonction (3)

- **Traiter**

- *« ... ensemble de mesures appliquées par un thérapeute à une personne souffrant d'un problème de santé, dans le but de l'aider à guérir, de minimiser ou de soulager ses symptômes, ou encore d'en prévenir l'apparition ». (OMS)*

- **C'est:**

- Etablir un projet thérapeutique,
- Prescrire ou référer à un autre prestataire,
- Appliquer et surveiller,
- Délivrer,
- Prévenir.

Développement de la fonction (4)

- **Constituer le dossier patient**

- Obligation légale pour les médecins, pharmaciens, kinésithérapeutes, infirmiers et paramédicaux (AR 78)

- **C'est notamment:**

(division nécessaire en vue de la protection des données)

- Dossier santé,
- Dossier social,
- Dossier fonctionnel (répercussions fonctionnelles du diagnostic),
- Plan multidisciplinaire.

Développement de la fonction (5)

- **Se confier**

- Le patient doit pouvoir «se livrer» en toute confiance à tout prestataire de soins ou d'aide
- Secret professionnel / secret médical

Le concept de secret médical absolu s'est progressivement modifié au profit de celui, plus moderne, prenant en compte d'autres valeurs.

Développement de la fonction (5')

- **Se confier**

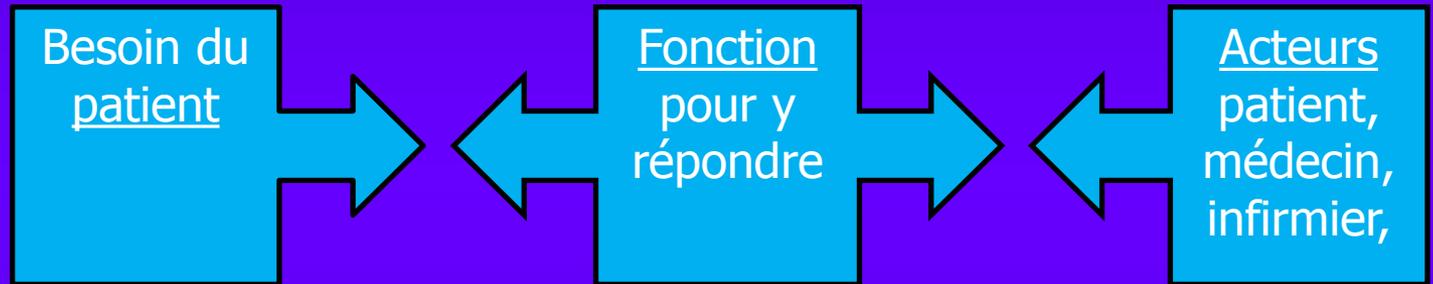
- Secret partagé

- Indispensable lors d'une prise en charge multidisciplinaire
- Règles de base à établir:
 - Entre les intervenants eux-mêmes tenus au secret professionnel,
 - Données partagées uniquement dans un principe de finalité,
 - Accord de la personne concernée.

Acteurs identifiés

- **Patient**
- **Professionnels de santé**
 - Médecin, dentiste, pharmacien, kinésithérapeute, infirmier, sage-femme, psychologue, ...
- **Professions paramédicales**
 - Diététicien, podologue, bandagiste, ...
- **Praticiens non conventionnels**
 - Homéopathe, acupuncture, ...
- **Autres professionnels du réseau**
 - Centre de coordination de soins et de services, aide-soignant, plate-forme, support, ...

Croisement des fonctions avec les acteurs retenus



Spécifications fonctionnelles ou fonctionnalités

Les «fonctionnalités» sont les possibilités offertes par le système informatique. Un premier ensemble de ces spécifications fonctionnelles a été identifié lors de la mise en place du Réseau Santé wallon (RSW). A ce jour, elles sont opérationnelles et monodisciplinaires.

Pour pouvoir passer à système multidisciplinaire, le challenge a consisté, tout en gardant l'existant, à le modifier de manière utile et à proposer de nouvelles fonctionnalités intéressantes.

Spécifications fonctionnelles ou fonctionnalités (1)

Parmi les «fonctionnalités» identifiées, on retrouve:

- les annuaires (des patients, des professionnels et des administratifs),
- les documents,
- les dossiers (médical, fonctionnel, social et «plans multidisciplinaires»),
- le lien de support,

Spécifications fonctionnelles ou fonctionnalités (2)

Parmi les «fonctionnalités» identifiées, on retrouve:

- le lien thérapeutique,
- la gestion des accès,
- l'identification du réseau,
- l'espace privé,
- et la messagerie.

Spécifications fonctionnelles ou fonctionnalités (ex1)

fonctionnalités/fonctions	constituer le dossier social	constituer le dossier "plans multidisciplinaires"	éduquer à la santé	assurer une continuité de prise en charge
Espace privé Enregistrement d'un message dans le forum			x	
Espace privé Consultation d'un message dans le forum			x	
Espace privé Modification/suppression d'un message dans le forum			x	
Espace privé Sélection/impression de message(s) du forum			x	
Espace privé Enregistrement d'un rendez-vous dans l'agenda				x
Espace privé Consultation d'un rendez-vous dans l'agenda				x
Espace privé Modification/suppression d'un rendez-vous dans l'agenda				x
Espace privé Sélection/impression d'un rendez-vous dans l'agenda				x
Espace privé Enregistrement de données (structurées)				
Espace privé Consultation de données			x	x
Espace privé Modification/suppression de données				
Espace privé Sélection/impression de données			x	x

Proposition de matrice: ex 1

Groupe de fonctionnalité	Fonctionnalités	Acteurs							
		patient	médecin	pharmacien	diététicien	assistant social	coordinateur	administratif	informaticien
Annuaire des patients	Inscription du patient	4F	3D	3D	3D	3D	3D	4M	0
Annuaire des patients	Consentement du patient	4F	0	0	0	0	0	4M	0
Annuaire des patients	Révocation du patient	4F	0	0	0	0	0	4M	0
Annuaire des patients	Lecture d'un signalétique patient par un logiciel pro.	0	3	3	3	0	0	0	0
Annuaire des professionnels	inscription d'un professionnel	0	4I	4I	4I	4I	4I	4M	0
Annuaire des professionnels	Adhésion d'un professionnel	0	4I	4I	4I	4I	4I	0	0
Annuaire des professionnels	Accréditation du professionnel	0	0	0	0	0	0	0	0
Annuaire des professionnels	Révocation du professionnel	0	4I	4I	4I	4I	4I	4	0
Annuaire des professionnels	Invitation d'un professionnel	4F	0	0	0	0	0	0	0

Proposition de matrice: ex 2

Groupe de fonctionnalité	Fonctionnalités	Acteurs							
		patient	médecin	pharmacien	diététicien	assistant social	coordinateur	administratif	informaticien
Dossier santé	Consultation d'un résultat santé (non psy./non gén.)	1 O	4A	4A	4A	0	0	1M	0
Dossier santé	Consultation d'un rapport santé (non psy./non gén.)	1 O	4A	4A	4A	0	0	1M	0
Dossier santé	Consultation d'un résultat santé (psy. OU gén.)	1 O	4AS	4AS	4AS	0	0	1M	0
Dossier santé	Consultation d'un rapport santé (psy. OU gén.)	1 O	4AS	4AS	4AS	0	0	1M	0
Dossier fonctionnel	Consultation d'un rapport fonctionnel	1 O	4A	4A	4A	4A	4A	1M	0
Dossier social	Consultation d'un rapport social	1 O	4A	4A	4A	4A	4A	1M	0